

Conseil Municipal du 7 juillet 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

1) SURTAXE EAU EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE EAU :

Avant d'adopter une position de principe au regard de l'équilibre de ce budget, les membres du Conseil Municipal décident que la priorité est la négociation du prix de l'eau avec le syndicat d'eau potable d'Héricourt en Caux.

2) RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE PICHEMENT A LA STEP DE DOUDEVILLE :

Suite à la demande du syndicat d'eau potable d'Héricourt en Caux pour le raccordement au réseau d'assainissement du hameau de Pichement, les membres du Conseil Municipal acceptent ce projet. Une convention sera établie afin de régir les contributions à l'investissement.

3) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS SCOLAIRE DES 12 ET 22 JUIN :

Points abordés :

- Convention du centre de loisirs avec les écoles publiques de Doudeville et le restaurant scolaire
- Ouverture éventuelle de la nouvelle classe
- Convention scolaire avec les communes extérieures

4) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 23 JUIN :

Points abordés :

- Ecole de musique : Fonctionnement, budget et tarifs

Les membres du Conseil Municipal ont entériné les modalités d'inscription et la grille tarifaire proposées par la commission.

5) DEMANDE DE SUBVENTION :

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. Le Maire à demander une subvention auprès du département pour :

- Isolation phonique des classes de l'école Breton
- Réhabilitation des toilettes de l'école Breton
- Fourniture d'un abribus pour Vautuit

6) DECISIONS MODIFICATIVES :

Les membres du Conseil Municipal acceptent diverses décisions modificatives concernant les budgets ville, eau et assainissement.

7) QUALITE DE L'EAU DESTINEE A L'ALIMENTATION :

Elle est de très bonne qualité bactériologique et chimique pour l'année 2008.

8) CORRESPONDANCE SPA :

Les membres du Conseil Municipal refusent la prise d'un arrêté municipal interdisant l'implantation de cirques utilisant des animaux sauvages.

9) EVOLUTION DU PROJET RESIDENCE FLEURS DE LIN :

Suite à la demande de David Promotion de remplacer le deuxième bâtiment par des maisons individuelles, les membres du Conseil Municipal souhaitent avoir plus de précisions sur les aménagements envisagés avant de prendre une décision de principe.